DÉLÉGATION À LA PROSPECTIVE ET À L'ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

2013-20

RÉFLÉCHIR ENSEMBLE À LA DÉMOCRATIE DE DEMAIN

République Française
Liberté - Égalité - Fraternité
Conseil économique social et environnemental

Cette première étude réalisée par la DPEPP porte sur un sujet transversal et présente des pistes ouvrant les champs du possible pour le futur . Alors que les avis rendus par le Conseil établissent des propositions, elle vise à fournir des éléments de réflexion et de questionnements destinés à enrichir le débat public sur les évolutions souhaitables de notre démocratie.

Si la démocratie est considérée aujourd'hui en France comme un acquis, les records d'abstention observés scrutin après scrutin, à l'exception de l'élection présidentielle, et plus largement la défiance exprimée par les citoyen-ne-s à l'égard des responsables politiques, témoignent d'un désenchantement croissant vis-à-vis de son fonctionnement.

> «La participation ne cesse de décliner pour les élections locales, législatives et européennes.
> Pour ces dernières, en 1979 ,le taux d'abstention avoisinait les 40 % et frise les 60 % en 2009»

Même si les principes fondamentaux de notre régime démocratique ne sont pas remis en cause, les processus qui lui donnent corps, et en particulier le processus de construction de la décision politique, semblent en crise car ils ne parviennent plus à produire des décisions politiques perçues comme légitimes et efficaces.

La capacité de notre démocratie à faire face avec succès aux défis contemporains et à venir est dès lors questionnée. Si à l'évidence aucune solution unique n'existe, de nombreux intellectuel-le-s, universitaires, mouvements de citoyen-ne-s ou encore responsables politiques ont fait des propositions pour tenter de répondre aux critiques, de plus en plus fortes, qui s'élèvent à l'encontre de notre fonctionnement démocratique. Elles méritent d'être examinées, débattues et, pour certaines, expérimentées.

> «L'approche prospective privilégiée par la délégation lui permet de jouer le rôle de lanceur d'alerte dans l'hypothèse où la question démocratique ne serait pas traitée.
> L'élaboration de trois scénarios tendanciels permet ainsi de mettre en avant certains risques de dérive à l'horizon 2030 :
> - Un désenchantement de plus en plus fort qui fragiliserait la démocratie représentative;
> - Une influence croissante des sondages d'opinion sur l'action politique ;
> - Une dérive autoritaire pour faire face aux enjeux du XXIème siècle»

Dans cette perspective, un élément apparaît déterminant : celui de la temporalité. D'une part, préparer l'avenir en relevant démocratiquement ces principaux défis impose de s'y consacrer dès maintenant, afin d'échapper au diktat de l'urgence. D'autre part, pour y parvenir, adapter le rythme de la décision semble indispensable, en prenant le temps nécessaire à la réalisation de chacune des étapes du processus décisionnel, gage d'acceptabilité et d'efficacité à long terme.

Loin de prétendre clore le débat, cette étude vise au contraire à l'ouvrir et à le faire partager, pour qu'une véritable réflexion, associant largement la société civile, soit menée.

> «On observe une dégradation continue de la confiance envers la classe politique depuis 20 ans.
> Selon le CEVIPOF, en 2012 :
> - 54% des Français pensent que la démocratie ne fonctionne pas très bien ou pas bien du tout
> - Seuls 13% des Français font confiance aux partis politiques»

Mélanie Gratacos
est directrice du centre Hubertine Auclert et ancienne déléguée générale d'Animafac. Elle siège au CESE à la section de l'éducation, de la culture et de la communication, à la délégation à la prospective et à l'évaluation des politiques publiques et à la délégation aux droits des Femmes et à l'égalité où elle représente le groupe des associations.

Contact :
melanie.gratacos@lecese.fr
01 44 43 60 66

Contact : delegpepp@lecese.fr - 01 44 43 60 66

DES PISTES ARTICULÉES AUTOUR DES 5 GRANDES ÉTAPES DU PROCESSUS DÉCISIONNEL

REDONNER DU SENS A LA DÉCISION ET MIEUX CONCILIER OBJECTIFS DE COURT ET LONG TERME

La qualité d'une décision politique est conditionnée par le temps consacré à définir son sens et ses objectifs, et à développer une vision prospective des enjeux auxquels elle doit répondre.

Il est possible pour y parvenir d' :

- **introduire** dans le processus législatif une phase de réflexion incontournable dédiée (exposé des motifs plus fouillé, déclaration d'intention)
- **organiser** le débat public sur la place et les missions d'une chambre institutionnelle dédiée au temps long

ORGANISER LE DÉBAT EN AMONT POUR ENRICHIR LA DÉCISION

Pour passer d'une « démocratie intermittente » limitée essentiellement aux élections à une démocratie plus continue organisée sur un flux d'échanges entre pouvoir et société, plusieurs pistes sont envisageables :

- **favoriser** les dispositifs de démocratie participative à tous les échelons de gouvernance et être attentif aux conditions de leur réussite
- **expérimenter** des dispositifs de participation citoyenne au CESE et lui permettre également de saisir la Commission nationale du débat public
- **établir** des critères de représentativité pour les associations souhaitant participer à un dialogue civil institutionnalisé
- **encadrer** les pratiques du lobbying pour le rendre transparent

MIEUX IDENTIFIER LES LIEUX RÉELS DE DÉCISION POUR DÉVELOPPER UNE CULTURE DE LA RESPONSABILITÉ

L'objectif consiste à conforter les procédures permettant un véritable devoir de rendre compte de l'exercice d'une fonction élective. Ceci nécessite en priorité d'établir une répartition claire des responsabilités, par :

- **une clarification** des contours de notre régime mi-présidentiel, mi-parlementaire
- **une meilleure répartition** des compétences et responsabilités entre l'État et les collectivités territoriales

RENFORCER LE PLURALISME DES ÉLUS

Accroître le pluralisme permettrait de mieux légitimer la décision politique et d'améliorer son acceptabilité en :

- **recherchant** une meilleure mixité entre les modes de scrutin majoritaire et proportionnel pour les élections législatives
- **respectant** la parité au sein des assemblées délibérantes, en rendant les dispositifs législatifs existants plus contraignants
- **limitant** le cumul des mandats, à la fois simultanés et successifs
- **améliorant** le statut de l'élu

SUIVRE LA MISE EN ŒUVRE DE LA DÉCISION ET L'ÉVALUER

Dans un État de droit, l'application effective de la loi doit être garantie et son évaluation systématisée en :

- **rendant** obligatoire la procédure d'évaluation ex post dans la loi
- **confortant** le rôle de contrôle et d'évaluation du Parlement
- **améliorant** les droits conférés aux groupes parlementaires représentants l'opposition
- **rendant** effectif le rôle contributif du CESE en matière d'évaluation des politiques publiques
- **faisant** de l'open data un vecteur d'évaluation démocratique